

civile organisée à l'application des politiques sociales, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement rural; et la nécessité de compléter la réforme du cadre juridique de manière à définir clairement les compétences et les fonctions de l'administration publique et les activités de développement aux différents niveaux et dans les différents cadres territoriaux.

Pour ce qui est de la participation des femmes, le Secrétaire général a signalé que la population féminine était celle qui accuse les indices les plus élevés de pauvreté, d'exclusion et de discrimination à tous les niveaux. La Politique nationale de promotion et de développement des femmes guatémaltèques et le Plan d'égalité des chances 1997-2001 comportent une stratégie globale couvrant l'ensemble du pays. La Mission suivra avec attention l'évolution de cette question. Le rapport a aussi signalé que le Forum de la femme était devenu un forum interculturel pour les femmes guatémaltèques dont l'objet est d'influer sur les politiques publiques de développement intégral et d'assurer un suivi de l'application des engagements pris au titre des Accords de paix. Le rapport a constaté la nécessité d'établir des charnières entre l'action du Forum de la femme et l'application de la Politique nationale de promotion et de développement des femmes guatémaltèques, et d'institutionnaliser les résultats obtenus.

Quant à la situation agraire et le développement rural, le rapport a souligné qu'il était indispensable de mettre au point une politique de développement rural intégral et de l'appliquer pleinement pour définir et mettre en oeuvre les différentes politiques publiques, formuler et exécuter les programmes et projets patronnés par la communauté internationale, et promouvoir les investissements privés en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement l'emploi en milieu rural. La Mission a aussi signalé que la restructuration du Ministère de l'agriculture s'était traduite, dans certaines régions, par une réduction brutale de sa présence dans certaines régions, ce qui a créé un vide institutionnel dangereux et réduit dans des proportions préoccupantes les services apportés aux agriculteurs. La Mission a recommandé les démarches suivantes : faire avancer le processus de formulation et de lancement d'une politique intégrale de développement rural dans l'ensemble des institutions étatiques; accroître la participation des acteurs sociaux aux organes mis en place pour gérer le secteur; approuver sans tarder la loi du fonds foncier; formuler le plus tôt possible et par consensus les lois relatives au cadastre et à la juridiction agraire et environnementale; prévoir dans le budget national des fonds suffisants pour la Commission présidentielle d'aide juridique et de règlement des litiges fonciers; associer la communauté internationale aux efforts menés pour combattre la pauvreté rurale; et accélérer la formulation et l'application de l'ensemble des politiques et des mesures visant à préserver les ressources naturelles, et leur octroyer des ressources financières suffisantes.

Le rapport a fait état des progrès et des difficultés dans les secteurs liés au développement social, notamment l'enseignement, les soins de santé et la couverture

sanitaire, les programmes de vaccination, le logement et les subventions à la population rurale, la légalisation des terrains urbains occupés, la politique du travail, le travail des femmes, les procédures de règlement des différends et d'obtention de la justice, les syndicats et la liberté syndicale, la formation professionnelle.

Le rapport a aussi abordé les mesures prises en vue de renforcer le pouvoir civil et redéfinir la fonction essentielle de l'armée guatémaltèque dont la responsabilité est de défendre la souveraineté nationale et de préserver l'intégrité territoriale du pays. D'autres questions sont aussi abordées dans le rapport. Concernant l'administration de la justice, le rapport a souligné notamment le taux élevé de la criminalité, l'insécurité, les efforts en vue de moderniser l'appareil judiciaire, la nécessité de moderniser le système pénitentiaire, la création du Service public de défense pénale, bien qu'aucune ressource n'ait été allouée pour assurer son fonctionnement. Quant à la sécurité publique, le rapport a mentionné notamment la situation d'insécurité publique qui restait une des préoccupations majeures, l'absence de garantie de la jouissance des droits fondamentaux, tel le droit à la vie, les retards dans le déploiement effectif de la nouvelle police civile nationale, la nécessité de revoir les modalités de formation des nouveaux agents de police et du personnel chargé de mener des enquêtes criminelles, l'absence apparente de politique institutionnelle favorisant l'incorporation progressive, mais soutenue, dans la police de personnes appartenant à différents groupes ethniques, et l'inobservation de l'engagement relatif à la création du conseil chargé de la sécurité. Pour ce qui est du renseignement et de l'information, le rapport a signalé les retards dans la création d'un département du renseignement civil et dans la ratification des lois permettant un contrôle parlementaire des services de renseignements, et la création du Secrétariat de l'analyse stratégique en notant l'absence d'une loi définissant ses tâches et fonctions. En ce qui concerne les forces armées, le rapport a signalé que le projet de loi relatif au service national n'avait pas encore été présenté au Congrès, que des mesures de réduction des effectifs de l'armée avaient été prises et que des efforts avaient été faits pour assurer la réinsertion des militaires démobilisés dans le monde du travail.

Le rapport a affirmé que l'adoption des réformes constitutionnelles relatives à l'armée et aux organismes de renseignements, et la professionnalisation de l'appareil judiciaire étaient devenues le principal objectif à court terme du processus de paix. Le rapport a aussi abordé les travaux de la Commission de la réforme électorale et son rapport sur le thème de la paix et de la démocratie au Guatemala. Le rapport a aussi décrit les efforts faits pour assurer la légalisation de l'URNG, les progrès réalisés et les travaux à achever.

OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN

Le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme a été mis sur pied dans le cadre d'un projet de coopération technique (GUA/96/AH/13) signé par le Bureau et le